



EXTRA JUDICIAIRE

115 ans d'existence
115 ans de réalisation
115 ans d'amitié
115 raisons de fêter



OCTOBRE 2013

Mot de la présidente	3
Mot du bâtonnier	4
Éditorial	5
Dossier spécial	
Pourquoi un 115 ^e ?	6
Oyez! Oyez!	7
Révolutionnaire « dans l'ordre »	8
L'AJBM : de <i>boys club</i> à Association diversifiée	8
A cup of tea please... no pinkie!	9
Quizz	
Connaissez-vous votre AJBM?	10
Dossier spécial	
« De toute façon, le droit mène à tout! »	11
Parce que nos positions, nous y croyons	12
L'AJBM, une histoire de cœur!	13
Jeune depuis 1898!	14
L'AJBM et l'aide juridique	15
Espace partenaire	
Investissez selon vos valeurs	16
Maintenant à l'AJBM	
Retenez bien votre souffle!	17
À l'AJBM	
Retour sur la rentrée judiciaire	18
Cocktail estival de l'AJBM	18
Dossier spécial	
Portrait d'un avocat : d'hier à aujourd'hui	19
À votre agenda...	20

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 600 exemplaires, et ce, six fois par année. Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans de pratique et moins qui sont inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ COMMUNICATIONS : M^e Marie-Claire Lachance. RÉDACTRICE EN CHEF : M^e Amélie Cardinal. DIRECTEUR À LA RÉVISION : M^e Jean-Olivier Lessard. JOURNALISTES : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Luana Ann Church, Véronique Gaudette, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Camille Paulus, Audrey Préfontaine, Marc-André Séguin, Marguerite Tchicaya, Julie Vespoli. CONSEILLERS À LA RÉVISION LINGUISTIQUE : M^{es} Michael Bellomo, Pierre-Marc Boyer, Christianna Paschalidis, Émilie Thérien. TRADUCTEURS : M^{es} Nathalie Khan, Bill Kostopoulos, Christianna Paschalidis, Louis Sévéno. PHOTOGRAPHE : Savitri Bastiani photography. Toutes les photos portant un astérisque (*) sont libres de droit d'auteur. GRAPHISME : Daniel Monette, Imagik design communications. MISE EN PAGE : Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique. IMPRESSION : Sisca Solutions d'affaires.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014 DE L'AJBM : M^{es} Marie-Hélène Beaudoin, Marie Cousineau, Catherine Fugère-Lamarre, Marie-Catherine Girouard, Maude Grenier, Paul-Mathieu Grondin, Louis-Paul Héту, Adel Khalaf, Marie-Claire Lachance, Extra Junior Laguerre, Caroline Larouche, Léa Maalouf, Andréanne Malacket, Marc Mancini et Lauréanne Vaillant. DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AJBM : M^e Catherine Ouimet. COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS : M^{me} Marie-Noël Bouchard.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétaire permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

www.selexion.ca

L'outil web #1 pour développer votre clientèle

TARIFS		
Forfaits	Prix	Rabais AJBM
3 mois	49,95\$/mois	39,95\$/mois
6 mois	39,95\$/mois	29,95\$/mois
12 mois	29,95\$/mois	19,95\$/mois
Visibilité	Gratuit	Gratuit

Devenez membre dès maintenant et accédez à une foule de mandats dans votre domaine!

ÉCONOMISEZ 120\$!



présidente
presidence@ajbm.qc.ca

Le 4 novembre prochain, l'AJBM aura 115 ans. 115 ans d'histoires, d'anecdotes, de revirements, de positionnements, de combats, de rencontres, d'engagements. 115 ans à forger ce qu'elle est aujourd'hui : la plus grande Association de jeunes avocats du monde francophone. Grâce à vous, l'AJBM est devenue un acteur incontournable du milieu juridique. Célébrons son histoire et portons un toast... à sa santé!

Un toast aux 115 ans d'histoire de l'AJBM!

Il y a 115 ans, 18 jeunes avocats se regroupaient pour former l'AJBM, sous la présidence de M^e Pierre Beullac. La légende veut alors que nos confrères belges soient « débarqués » au pays par bateau afin de nous prêter main forte dans la rédaction de nos statuts. 1898. XIX^e siècle. Que de chemin parcouru depuis cette époque où le monde n'avait pas encore connu les grandes guerres...

Seuls les hommes pouvaient, en ces temps, être admis au Barreau du Québec. L'AJBM était donc, par nature, totalement masculine. Annie Langstaff, Elizabeth Monk et d'autres ont été des pionnières dans la pratique du droit par les femmes. C'est d'ailleurs en 2012 que le Barreau fêtait le 70^e anniversaire de l'accession des femmes à la profession. Le visage de l'AJBM, 115 ans après sa fondation, s'est d'autant transformé. D'exclusivement masculine, elle compte aujourd'hui une part importante de membres de sexe féminin. Son Conseil d'administration en recense actuellement 10, sur un total de 15 administrateurs. L'AJBM a également connu deux femmes à sa direction générale, mise en place en 2003. Depuis 1962, 13 femmes ont été en poste à la présidence de l'Association. C'est un privilège pour moi d'en faire partie. Et de pouvoir, cette année, célébrer les 115 ans d'histoire de l'AJBM.

Ce sont ces années d'histoire qui auront permis à l'AJBM de raffiner sa mission : d'abord exclusivement vouée, en 1898, à offrir des services à ses membres, elle se dédie en plus, depuis environ 60 ans, à promouvoir l'accessibilité à la justice. Ce thème cher à l'AJBM s'est avéré être l'un des piliers de son histoire. De fait, l'Association est à l'origine de la fondation du premier bureau d'assistance judiciaire à Montréal en 1956, pris en charge en 1970 par le gouvernement québécois sous la forme du système d'aide juridique que l'on connaît maintenant. Fidèle à ses racines, l'AJBM a, depuis les années 1990, multiplié son offre de services *pro bono*, ayant mis sur pied des services de préparation à l'audition, un service d'information juridique à la Cour municipale, une Clinique juridique téléphonique, en plus de guides et d'autres programmes d'information juridique gratuits. Dans cette veine, l'AJBM a également transmis au ministre de la Justice, en septembre dernier, un rapport intérimaire sur le système d'aide juridique québécois, s'agissant de mettre en lumière les problématiques rencontrées par les praticiens et les justiciables et de formuler des recommandations.

Par ailleurs, les clins d'œil à l'historique de l'AJBM se sont vus nombreux depuis le début de l'année 2013. Notre Comité Relations avec les membres travaille en ce sens à réunir et à éplucher nos archives afin de nous permettre de découvrir des trésors cachés. Nos Comités Congrès et Gala et Activités socio-culturelles et sportives mettent également la main à la pâte. D'un formidable Bal du 115^e organisé en mai dernier, nous avons eu l'occasion de reprendre la tradition d'antan grâce à un Cocktail avec la magistrature sous forme d'une partie d'huîtres, il y a quelques jours. Au surplus, c'est une 7^e édition toute spéciale du Gala Les Leaders de demain qui vous attend le 21 novembre prochain, dans un lieu historique : la Ruelle des Fortifications. Un endroit magnifique, tout désigné pour clore les festivités du 115^e, une soirée grandiose, un souper trois services, à peine quelques jours après la date d'anniversaire de notre Association.

Dès l'année prochaine, vous pourrez enfin découvrir la nouvelle facture de l'*ExtraJudiciaire*, que notre Comité Communications entend lancer d'une manière toute particulière. Je vous y convie et je lève mon verre à 115 années d'existence trépidantes : vive l'AJBM!

M^e Luc Deshaies

bâtonnier

L'explication pourrait se trouver par mes cheveux grisonnants ou par les années d'expérience qui s'accumulent à mon compte. Chose certaine, cette nouvelle rentrée judiciaire m'inspire une bouffée de fierté et d'affection pour les jeunes qui investissent notre profession avec énergie, espoir et enthousiasme, avec dans le fond des yeux l'étincelle de tous les espoirs.

Le Barreau de Montréal et l'AJBM : une relation forte et solide

Non seulement je ressens un sincère attachement pour la relève juridique et sa fougue contagieuse, mais les premiers mois de mon bâtonnat m'ont permis de constater l'ampleur de leur engagement et de leur implication au sein de l'AJBM et du Barreau de Montréal. L'histoire de l'AJBM étant à l'ordre du jour, je souhaite donc souligner les liens privilégiés qui unissent nos deux associations professionnelles.

L'idée de fond étant de travailler main dans la main, le Barreau de Montréal s'efforce d'abord d'offrir son soutien aux initiatives, nombreuses et diversifiées, de l'AJBM. Année après année, les jeunes de l'AJBM usent d'imagination et de créativité renouvelées afin d'intéresser leurs membres, par l'entremise de conférences, de formations et d'activités sociales et ainsi stimuler le sentiment d'appartenance envers l'Association. Puisque le Barreau de Montréal partage plusieurs des valeurs transmises par l'AJBM, il est tout naturel que nous offrions notre soutien et notre entière collaboration à l'AJBM; comme quoi l'union peut faire la force, même dans notre système judiciaire!

Dans un souci de maintenir le dialogue, de favoriser une saine communication et de stimuler le partage des connaissances, le Conseil du Barreau de Montréal tient également, depuis quelques années, une rencontre annuelle avec le Conseil d'administration de l'AJBM afin que chacun puisse faire état de ses préoccupations et discuter ouvertement de sujets chauds et délicats. Il s'agit d'une occasion unique de dresser la liste des succès de notre collaboration, mais aussi d'explorer des façons de l'améliorer et de l'amener à des niveaux supérieurs.

Le Barreau de Montréal se fait en outre un devoir, et un plaisir, de maintenir une bonne représentation des jeunes au sein de ses divers comités. Pour les avoir vus à l'œuvre au cours des dernières semaines, je peux confirmer la valeur ajoutée qu'apportent leur présence et leurs idées novatrices et originales aux activités du Barreau de Montréal. Nos comités se trouvent revigorés et vivifiés par cette inspirante jeunesse. Je suis d'ailleurs touché par leur assiduité et leur participation active aux réunions périodiques.

Le Barreau de Montréal nourrit par ailleurs la conviction que la solide relation qu'il entretient avec l'AJBM représente un investissement significatif pour l'avenir. L'expérience démontre en effet que les jeunes qui s'impliquent à l'AJBM le font généralement aussi plus tard au Barreau de Montréal. Les jeunes qui donnent de leur temps à l'AJBM développent, tôt dans leur carrière, un intérêt pour l'engagement au sein de leur association professionnelle et le Barreau de Montréal profite éventuellement des connaissances acquises et des aptitudes développées à l'AJBM. La relation privilégiée qui existe entre les deux associations permet donc une heureuse continuation.

Depuis sa création, l'AJBM s'impose comme une organisation sérieuse et crédible qui a toujours fait preuve de créativité et de dynamisme; c'est un acteur important du système judiciaire et une porte d'entrée de choix pour ceux qui souhaitent élargir leurs horizons, vivre des expériences stimulantes, faire de nouvelles rencontres et découvrir des confrères et consœurs dont certains deviendront des amis.

Il ne me reste plus qu'à nous souhaiter à tous, membres de l'AJBM et du Barreau de Montréal, que cette relation riche et privilégiée que nous avons bâtie avec le temps se poursuive et nous permette d'accomplir de belles et grandes réalisations. Longue vie à l'AJBM!



rédaCTRice en chef
amelie.cardinal@regie-energie.qc.ca

L'œuf ou la poule? La poule ou l'œuf? Toute sa vie, l'Homme est confronté à l'interminable quête de ses origines, et ce, depuis la nuit des temps. Sur une échelle plus petite, il tente de découvrir qui sont ses ancêtres, sa famille éloignée; celle partie, peut-être, du vieux continent afin de bâtir le Nouveau Monde ou encore, celle bien ancrée dans le territoire depuis des siècles, soit une des Premières Nations. Et qui sait? Peut-être qu'à l'issue de ces recherches, quelques-uns finissent par découvrir que coule dans leurs veines du sang bleu? Ne sait-on jamais...

« Pour espérer, pour aller de l'avant, il faut savoir aussi d'où l'on vient »

Préface de : Histoire de l'Afrique noire,
Fernand Braudel, Hatier, 1972.

Peu nombreux sont ceux qui ont la chance, que dis-je, le privilège, de connaître leurs origines au-delà de la sixième ou septième génération en aval, et ce, même si la généalogie compte de nombreux adeptes au Québec. Grâce au travail minutieux de certains membres de ma famille, je suis de ce nombre de privilégiés, du moins, pour ce qui est de mes origines du côté maternel. Bon... je dois avouer que j'ai été bien déçue de constater, preuves à l'appui, que nulle part ne figurent de princes ou de princesses dans mon arbre généalogique, malgré le fait que ma mère, lorsqu'elle était enfant, ait toujours pensé que ma grand-mère était la Reine en personne, vu la troublante ressemblance avec la photo de la Reine sur sa petite boîte à boutons en fonte. De ce fait, elle devenait automatiquement une princesse. Désolée, mom... autant pour toi, que pour moi!

Mais pourquoi toujours rechercher ses origines? Qu'est-ce qui pousse naturellement vers cette quête?

Je reviens à la citation utilisée en guise de titre : « Pour espérer, pour aller de l'avant, il faut savoir aussi d'où l'on vient ». Je pense que cette prémisse s'applique aussi bien à la quête de nos ancêtres, qu'à l'exploration des origines de l'AJBM.

Mais revenons à notre question. Peut-être que c'est en raison de ce besoin d'évolution, de dépassement de soi. Pas question de revenir en arrière et encore moins de régresser!

Je pense que ce 115^e anniversaire de l'AJBM est l'occasion idéale pour se questionner collectivement sur ce que nous voulons que l'AJBM représente pour les jeunes avocats. Une plateforme sociale, certes, avec ses nombreux 5@7 et ses activités de réseautage, mais peut-être aussi, et d'abord, un tremplin toujours plus important pour les prises de position de la nouvelle génération de juristes, comme elle fut le parfait véhicule pour la conception et la mise en place, par exemple, de l'aide juridique.

L'AJBM c'est aussi, selon moi, le reflet du dynamisme et de l'implication de ses membres. Je ne compte d'ailleurs plus les fois où quelqu'un a réussi à me convaincre, par un «pitch-vente-d'une-conviction-désarmante», de m'impliquer dans le Comité Services juridiques *pro bono* pour un événement quelconque alors que je comptais presque les minutes dans mon horaire!

Ce numéro est notre façon de prendre un peu de temps pour vous faire découvrir, bien que sommairement, ce qu'était l'AJBM à ses débuts afin de mieux apprécier et comprendre ce qu'elle est devenue aujourd'hui, et très certainement faire réfléchir sur les souhaits et les projets à réaliser pour les 115 prochaines années!



**Nouvellement
assermenté?
En démarrage
de cabinet?**

Commencez à pratiquer du bon pied!
Découvrez les plans au démarrage
de Juris Concept.

**Juris
Concept**
Solution de gestion
pour avocats

1 888 692-1050
jurisconcept.ca/plans

Alex Goupil



journaliste

Pourquoi un 115^e ?

En 1898, l'Association du Jeune Barreau de Montréal était loin d'avoir les ambitions qu'elle a aujourd'hui. D'abord club social, l'Association exclusivement masculine jadis se voulait un organe de rencontres, de réseautage et de loisir : parties d'huîtres à la brasserie Dow, tournois de golf à Laval-sur-le-Lac et congrès annuels au Alpine Inn, dans les Laurentides. Il faut dire qu'à l'époque, les avocats fréquentaient les avocats...

Pourquoi souligner de la sorte le 115^e anniversaire d'existence de l'AJBM? La réponse, je crois, est bien simple : c'est parce qu'il y a tant à célébrer!

Il en fut ainsi pendant un bon bout de temps, mais le *boys' club*, dès 1930, organise un débat sur l'accession des femmes à la pratique du droit. Ce ne sera qu'en 1954 qu'on élira la première femme au Conseil d'administration de l'AJBM : M^e Lilian Balangero (peut-être la connaissez-vous!).

L'AJBM se veut donc déjà, à cette période, un vecteur de changement social. Plus progressiste que le barreau senior, l'AJBM se prononce sur des sujets sensibles : dès 1954, l'Association discute de l'abolition de la peine capitale au Canada.

Le rôle de l'AJBM, dans ses premières décennies, est parfois confus : certains accusent l'Association d'être un regroupement de quelques jeunes avocats qui se réunissent pour soutenir ensemble leurs intérêts, d'autres la trouvent superficielle. En 1931, dans son discours lors de l'assemblée générale, le président sortant Philippe Lamarre rappelle que le but de l'Association est d'être un cercle d'étude, regrettant que rien n'ait été fait depuis longtemps en rapport avec l'étude du droit. Il est vrai qu'à cette époque, les membres profitent des activités sociales et tentent par tous les moyens d'éviter de s'acquitter de la cotisation annuelle!

L'Association, dès ses débuts, se surpasse dans l'organisation de soirées mondaines : le journal *La Presse*, dans son édition du 20 novembre 1923, décrivait une soirée donnée par l'AJBM : « L'Association du Jeune Barreau de Montréal a célébré avec éclat, par un grand banquet qui réunissait dans la salle de bal du Ritz-Carlton, hier soir, environ 250 convives, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Ce banquet, par la qualité de ceux qui y assistaient, restera un des événements sociaux les plus remarquables de la saison ». Parmi les orateurs de la soirée, on retrouvait le premier ministre du Québec de l'époque, M. Alexandre Taschereau. Les Années folles, très *gatsbyesque*!

Le Conseil d'administration de 1930 sait joindre l'utile à l'agréable : ce dernier décide que, dorénavant, les réunions du Conseil seront tenues à l'heure du dîner (17 heures), afin de permettre aux officiers de « porter des toasts » à leur propre santé! Ventre affamé n'a point d'oreilles, dit-on.

Parlant d'activités sociales, il ne faut pas penser que ceux qui nous ont précédés étaient moins portés à abuser de la bonne chère et du bon vin. Dans un résumé du Congrès annuel du jeune barreau de 1952, un certain Roger L. Beaulieu décrit cette scène : « Le lendemain de cette soirée d'ouverture, le gérant de l'hôtel m'avisait bien discrètement qu'il y avait eu dans la nuit des bris, des chants et des plaisirs bruyants dignes d'une réunion de jeunes plaideurs, mais que tout s'était passé dans le meilleur esprit de conciliation... » Plus ça change...

Il semblerait donc que, non satisfaite de se consacrer uniquement à l'organisation de soirées mondaines, mais ne voulant pas non plus les abandonner complètement, on raconte que l'AJBM a atteint un équilibre en 1959-60, avec cinq activités sociales et rencontres intellectuelles.

On peut bien se demander ce qui motiva les fondateurs à adopter comme devise « *In labore quies* », puisque c'est l'AJBM qui fait des pressions, en 1961, pour obtenir la fermeture du palais de justice à midi le samedi!

Je réitère, donc : pourquoi célébrer le 115^e anniversaire d'existence de l'AJBM? Parce qu'il semble bien que célébrer soit une constante dans l'histoire de l'Association et il y a de quoi célébrer! Cette édition de *l'ExtraJudiciaire* est remplie de raisons pour célébrer! Que ce soit la mise sur pied de l'aide juridique, la contribution à l'accès des femmes à la profession, le rayonnement de l'AJBM à l'international; de par ses contributions, l'AJBM aura toujours des raisons de célébrer!

Oyez! Oyez!



Martin Thibault

journaliste

Le journal que vous tenez entre vos mains (ou que vous lisez attentivement sur votre support numérique favori) possède lui aussi une petite histoire. Voici la courte histoire pas toujours évidente, mais ô combien intéressante, de *l'ExtraJudiciaire* et de son ancêtre, le *Oui-dire*.

Dès le milieu des années 60, sous l'égide du jeune avocat Jacques Brien, alors président de notre Association, un groupe de jeunes idéalistes crée le **Oui-dire**, qui deviendra vite l'organe principal de communication de l'AJBM. L'ancêtre de *l'ExtraJudiciaire* couvre un large éventail : organisation d'activités, forum de discussion, potins, rapports de comités, etc. Il faut dire qu'en cette ère prénumérique, les communications avec les membres se faisaient habituellement par la poste, ce qui limitait drôlement le rayonnement de notre Association!

En 1973, sous l'impulsion d'une jeune et brillante juriste, M^e Ginette Piché-Messier, le *Oui-dire* adopte une nouvelle formule basée sur les textes d'opinion et d'actualité. M^e Piché-Messier, plus tard nommée à la Cour supérieure, sut réunir une équipe dynamique et enthousiaste qui donna un nouveau souffle au bulletin. Cette équipe redéfinit complètement l'image des communications de l'AJBM et, en accord avec l'air du temps, n'hésite pas à adopter une attitude que nous pourrions qualifier de « frondeuse ». Par exemple, à la suite du congédiement de M^e Christine Truesdell, syndic adjoint, par le Conseil général du Barreau du Québec en novembre 1974, l'équipe de rédaction dénonce la situation dans un brûlot intitulé « Scandale au Barreau ». Or, seul problème, cet article ne représente absolument pas les positions du Conseil d'administration de l'AJBM! Une réunion extraordinaire fut convoquée d'urgence afin de « discuter de la liberté de presse »... Un an plus tard, coup dur pour notre petit journal puisque l'équipe de rédaction remet sa démission en bloc. Le *Oui-dire* ne se relèvera pas de ces changements draconiens et, faute de collaborateurs, doit fermer ses portes en 1976. On décide alors de participer au journal Barreau '76, qui offre à l'AJBM

quelques pages par publication.

Une décennie plus tard, à la suite du rapport Laflamme* qui faisait état d'un manque de communication entre le Barreau et ses membres, l'AJBM crée *l'ExtraJudiciaire*. Virgile Buffoni, alors Président de l'AJBM et maintenant juge à la Cour du Québec, supervise ce grand projet qui vise à donner aux jeunes avocats une plateforme de communication et de réflexion. Pour utiliser ses sages paroles : « Ce bulletin est à vous : sachez vous en servir. Nous sommes là pour ça. » Le succès est retentissant : dès 1987, *l'ExtraJudiciaire* est distribué à plus de 3 900 juristes. Lors des années suivantes, *l'ExtraJudiciaire* adopte lentement l'identité que nous lui connaissons. Ainsi, en 1990, on décide de l'imprimer sur du papier recyclé. Puis, en 1994, afin d'attirer les membres anglophones, le comité de rédaction décide d'éditer *l'ExtraJudiciaire* en anglais et en français. Finalement, en 2006, *l'ExtraJudiciaire* adopte le style qu'on lui connaît.

Permettez-moi une dernière parenthèse avant de terminer ce court article : le 9 février 1997, à la suite d'efforts considérables de plusieurs administrateurs, notamment M^{es} Nicolas Plourde, Stéphane Lemay et Martin Sheehan, les communications de l'AJBM passent en « vitesse grand V » avec le lancement de son premier site Internet. Celui-ci, initialement réservé aux membres, deviendra un incontournable au fil des ans. Finalement, afin de compléter son offre de services, l'AJBM s'est dotée d'une infolettre, l'AJBM Express, lors de l'année 2002 et d'une application intelligente en 2011. Rien n'arrête le progrès!

* Rapport du comité spécial sur les rôles et objectifs du Barreau



Révolutionnaire « dans l'ordre »

Révolutionnaire « dans l'ordre » c'est ainsi que Pierre Beullac, l'un des 18 membres fondateurs de l'Association du Jeune Barreau de Montréal se définissait. Quel révolutionnaire fut-il ?



M^e Pierre Beullac

Pierre Beullac naquit en France en 1874 et mourut en 1962. Il étudia le droit à l'Université Laval et fut admis au Barreau du Québec dès 1895. Près de trois ans après son accession à la profession, M^e Beullac créa, en novembre 1898, l'AJBM. Comme décrit dans l'article 2 des statuts de l'Association, le but était de : « promouvoir les intérêts du barreau et plus spécialement ceux du jeune barreau. » Un mandat qui perdura pour M^e Beullac tout au long de sa vie d'avocat. Lors de son passage à l'Association, M^e Beullac travailla pour développer des liens d'amitiés avec ses confrères de Montréal, mais également de l'étranger. Dans une citation, l'auteur résume bien ce que M^e Beullac a mis en place :

Nous nous demandons parfois comment s'est établie cette solide amitié entre ceux qui sont aujourd'hui nos anciens, qui s'abordent toujours si amicalement, se tutoient souvent comme des frères. L'origine de cette familiarité de bon aloi ? Il faut la voir dans ces réunions du Jeune Barreau du commencement du siècle, réunions où fraternisaient de jeunes avocats doués et ardents, non encore affublés de l'assez gênant et trop aristocratique « savant maître »¹.

Non seulement, M^e Beullac fut une figure de proue pour l'Association, mais également pour la profession. Il fut Bâtonnier de Montréal en 1937-1938. Il fut également chargé de cours à l'Université McGill et publia le livre intitulé : « *La responsabilité civile dans le droit de la province de Québec* ». D'ailleurs, ce livre a été cité récemment dans une citation de l'honorable Michel Yergeau dans son jugement *Lapierre c. Sormany*, 2012 QCCS 4190, qui évoquait les principes énoncés par M^e Beullac sur la diffamation dans un acte de procédure.

Outre ses activités professionnelles, M^e Beullac fut reconnu comme une carte de mode de son époque. Grâce au talent de son père, qui était costumier, il se démarqua par l'élégance de sa tenue. Cette photo, de la collection du Musée McCord, le présente en Jean de Lauzon, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1657.

1. Beullac, Pierre et E. Fabre Surveyer, *Le centenaire du Barreau de Montréal*, Librairie Ducharme Ltée, 1949, p. 196.

L'AJBM : de *boys club* à Association diversifiée

En 115 ans d'existence, l'AJBM a nettement changée. Plusieurs événements marquants lui ont permis de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

De *boys club*, l'AJBM est devenue un organisme inclusif. Évidemment, Rome ne s'est pas bâtie en un jour et il a fallu du temps pour que les femmes obtiennent une place réelle au sein de l'AJBM. Rappelons qu'à la naissance de l'AJBM en 1898, les femmes n'avaient pas accès à la profession d'avocat au Québec (mais en Ontario, si !). Ce n'est qu'en 1941 que cet accès leur a été accordé. Plus d'une dizaine d'années plus tard, soit en 1953-1954, M^e Lilian Balangero est devenue la première femme membre de son Conseil d'administration. Quelques années plus tard, M^e Claire Barrette a ouvert davantage le chemin en devenant la première femme membre du Comité exécutif de l'AJBM puis, en 1961-1962, sa première Présidente.

En 1975, l'AJBM a adhéré à l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) et c'est à une femme, M^e Anne-Marie Trahan, que fut confié le mandat de représenter l'AJBM au congrès suivant de cette association. Par la suite, elle est d'ailleurs devenue la première femme présidente de l'AIJA.

L'intérêt de l'AJBM pour le sort des femmes ne s'est pas uniquement manifesté par la place que ces dernières ont prise en son sein au fil du temps. Par exemple, l'AJBM a participé à quelques reprises au Salon de la femme, où des avocats membres de l'AJBM, hommes et femmes, prodiguaient des services juridiques gratuits.

En 1985-1986, pour la première fois, les femmes ont été majoritaires au sein du Conseil d'administration de l'AJBM. Au cours des 15 dernières années, cette présence des femmes au sein de l'AJBM s'est faite plus importante que jamais. Des 15 derniers Présidents de l'AJBM, neuf ont été des femmes ! Dans un contexte où la faible présence des femmes parmi les associés des cabinets d'avocats est encore bien réelle, on ne peut que lever notre chapeau à l'AJBM et à ses membres qui, peu importe leur sexe, promeuvent la place des femmes dans le monde juridique.



source : <http://www.photo-ilibre.fr>

A cup of tea please... no pinkie!

As far as I can remember, I was always fond of tradition. What is required to keep a tradition vibrant and alive? Why is it that some traditions are relinquished to oubliettes while others are thriving? And why is it that in some cases, the only remaining relics of those past traditions are the trivial elements or the funny anecdotes linked to the tradition?



Marie-Claire Lachance

présidente du Comité communications
Marie-Claire.Lachance@
aero.bombardier.com

One of the most popular traditions developed in England is the tradition of afternoon tea. Today, this tradition is very much alive and was even actualized, by all those tea shops sprouting around in the city. Oddly enough, when discussing the tradition, we often picture ourselves sipping a cup of tea with the little pinkie shooting up. While, historically, drinking tea with the pinkie up was required as the tea cup did not have a handle, positioning the pinkie in such a fashion ensured that the cup was safely balanced. Today, this old gesture developed out of necessity is not missed.

In its young days, the YBAM was the proud guardian of a tradition of friendship between the English and French legal communities with much involvement from both communities

within the Association. Many past presidents of the Association were English speakers. Although we can still see some signs from past traditions such as a conference being held in English every year, it does not have the visibility it once enjoyed. It is merely the pinkie of the “once upon a time” tradition based on friendship.

But let's not just reminisce about this tradition. In this situation, the pinkie is not sufficient! Let's keep this tradition very much alive and reignite this valuable tradition of friendship. The Communications Committee is looking for volunteers to contribute to *l'ExtraJudiciaire*, among many other Committees that could benefit from a greater presence from the English legal community.

10% DE RABAIS[†]

Exclusif aux membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

LASIK MD
VISION

Réservez une consultation gratuite au
1-855-523-2020 ou à lasikmd.com/ajbm

MEILLEUR
PRIX
GARANTI

À partir de 490 \$
par œil*

† Rabais de 10 % sur le LASIK personnalisé. Sur présentation d'un document prouvant l'adhésion à titre de membre de l'AJBM. Cette offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre spéciale, plan corporatif ou de financement à 0 % d'intérêt. Non applicable à une intervention déjà réservée ou effectuée. * Les prix sont sujets à changement sans préavis et varient selon la prescription. Prix régulier de la correction personnalisée : 1 750 \$ par œil. Applicable sur une chirurgie des deux yeux seulement. D'autres conditions peuvent s'appliquer; visiter lasikmd.com.

Léa Maalouf



journaliste
Avec l'aimable collaboration
de M^{es} Martin Thibault et de
Dominique Vallières

Connaissez-vous votre AJBM?

D'une Association dont la ligne directrice originale était essentiellement de festoyer en bonne compagnie, l'AJBM a beaucoup évolué depuis ses débuts. L'AJBM telle que nous la connaissons aujourd'hui peut notamment se targuer d'avoir formé de nombreux juges, d'avoir été une pionnière en matière d'aide juridique et de s'être positionnée sur plusieurs questions épineuses d'actualité et de politique. Revue en questions de 115 ans d'histoire, empreints de petits et grands moments, sérieux ou ludiques.

- Qu'allait faire l'AJBM à Laval-sur-le-Lac le 30 septembre 1927?
 - Prendre part à son premier tournoi de golf annuel
 - Trinquer dans le cadre de sa partie d'huîtres annuelle
 - Inaugurer une clinique d'assistance juridique
 - Tenir des olympiades
- En quelle année l'AJBM a-t-elle organisé son premier Bal?
 - 1915
 - 1920
 - 1925
 - 1930
- Sur quel sujet portait le débat organisé par l'AJBM le 23 janvier 1930?
 - Les heures d'ouverture du Palais de justice
 - Le port de la toge à la Cour
 - L'accession des femmes à la profession
 - L'importance du bilinguisme au sein de l'AJBM
- Quelle résolution l'AJBM a-t-elle adoptée le 17 mai 1961 (peut-être dans un but avant-gardiste de conciliation travail-famille)?
 - D'obtenir que l'heure limite de validité de signification des procédures à une date donnée soit 16 h 30
 - D'obtenir la fermeture du Palais de justice à midi le samedi
 - De créer un comité *ad hoc* chargé d'analyser l'impact de la présence féminine dans la profession depuis l'accession des femmes au barreau en 1941
- En 1971-1972, l'AJBM se préoccupe de la qualité de la formation de ses membres. Quel est le pourcentage d'échec des étudiants en droit de l'époque?
 - 42 %
 - 54 %
 - 66 %
 - 78 %
- Combien d'anciens présidents de l'AJBM ont siégé à la Cour d'appel?
 - Aucun
 - Deux
 - Cinq
 - Six
- En quelle année l'équipe de balle-molle de l'AJBM remporte finalement son premier championnat?
 - 1965
 - 1969
 - 1977
 - 1988
- En quelle année une femme a-t-elle été élue pour la première fois au Conseil d'administration de l'AJBM?
 - 1942
 - 1943
 - 1949
 - 1954
- Quel ancien premier ministre du Canada a déjà été Président de l'AJBM?
 - Louis St-Laurent
 - John Napier Turner
 - Brian Mulroney
- Qu'ont en commun les Présidents de l'AJBM du mandat 1961-1962 et du mandat 1962-1963?
 - Ils ont tous deux été nommés juges à la Cour supérieure du Québec
 - Ils ont quitté leur mandat avant la fin
 - Ils se sont mariés ensemble
 - Ils ont chacun remporté le tournoi de golf annuel de l'AJBM

Réponses
1. a) C'est le début d'une longue tradition : encore aujourd'hui, l'AJBM tient un tournoi de golf chaque année. 2. d) Ce fut d'ailleurs un succès retentissant! 3. c) 4. b) 5. c) 6. d) Il s'agit de l'honorable Alexander Rives-Hall (Président de l'AJBM en 1903-1904), l'honorable Amédée Monet (Président en 1919-1920), l'honorable Ernest Bertrand (Président en 1923-1924), l'honorable Pierre-A. Badaux (Président en 1925-1926), l'honorable Charles D. Gonthier (Président en 1959-1960) et l'honorable Melvin L. Rothman (Président en 1963-1964). Et c'est sans compter l'important nombre de juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec qui sont passés par l'AJBM. 7. d) 8. d) M^e Lillian Balangero a été nommée au Conseil d'administration pour le mandat 1954-1955. Elle est restée en poste un an, mais a créé un mouvement : l'année suivante, deux autres femmes intègrent le Conseil. 9. b) Il s'agit du très honorable John Napier Turner, Président de l'AJBM en 1960-1961 et premier ministre du pays pendant quelques mois en 1984. 10. a) et c) : Il s'agit de feu l'honorable Claude Joncas et de l'honorable Claire Barrette. Celle-ci se distingue également comme ayant été la première femme Présidente de l'AJBM.

« De toute façon, le droit mène à tout! »

Cette sempiternelle expression ne date pas d'hier, nos prédécesseurs se la sont fait seriner au moins autant que nous. Que ce soit le contexte social, économique ou politique, la découverte d'une nouvelle passion ou le courage d'en concrétiser une ancienne, les 115 dernières années de l'AJBM témoignent du foisonnement des carrières alternatives à la pratique traditionnelle du droit.



Amina Kerbouche

journaliste
amina.kerbouche@
chubbedwards.com

Les premiers diplômés à délaisser la toge ont été les politiciens et les professeurs de droit, talonnés par les écrivains et les journalistes. La promotion de la justice participative a facilité l'insertion professionnelle des médiateurs, arbitres et négociateurs. L'ébullition dans le domaine du divertissement a créé un besoin pour des (juristes) agents de sportifs professionnels et d'artistes et la frénésie dans le domaine des communications a favorisé les lobbyistes, relationnistes et porte-parole détenant un LL.B.

La sophistication des affaires, de leur développement et de leur gestion a requis les services de juristes exerçant un rôle de consultants d'affaires dont les fonctions dépassent le conseil



strictement juridique. La clientèle devenant de plus en plus exigeante, des fonctions spécialisées au sein d'industries précises voient le jour; administrateurs de contrats spécialisés en environnement, directeurs de l'éthique en gouvernance d'entreprises ou recruteurs juridiques. Enfin, une formation juridique constitue également un atout pour des postes de gestionnaires du risque ou de contrôleurs en conformité.

Si ce court voyage dans le temps, loin d'être exhaustif, n'a pour effet que de vous faire lever les yeux au ciel la prochaine fois qu'une âme bien-pensante vous dira « De toute façon... », ce billet aura accompli son humble mission.

Gala AJBM Les Leaders de Demain...

LE GALA LES LEADERS DE DEMAIN REVIENT
POUR UNE 7^e ÉDITION!

Le jeudi 21 novembre prochain, l'AJBM honorera sept de ses membres ayant su se démarquer en tant qu'Avocat AJBM de l'année dans l'une des catégories suivantes :

- Pro bono / Implication sociale;
- Pratique en contentieux / Juristes de l'état;
- Litige civil et commercial;
- Droit criminel et pénal;
- Droit corporatif;
- Droit de la famille;
- Carrière alternative.

En appuyant la relève et ses aspirants vers l'excellence, vous vous assurez de maintenir votre image en tant que figure impliquée au sein de la communauté juridique.

VENEZ EN GRAND NOMBRE!



Véronique Gaudette



journaliste

Parce que nos positions, nous y croyons

De la pensée et de la parole aux actes. Parce que nos positions, nous y croyons. Il ne s'agit pas ici de faire la genèse des prises de position tenues par l'Association du Jeune Barreau de Montréal à travers le XX^e siècle incluant celle des dernières années. Un sujet riche et documenté, dont le traitement pourrait à lui seul faire l'objet du présent numéro. Simplement, rappelons-nous aujourd'hui que notre Association a pris et continue de prendre position sur des enjeux de société et des questions variées.

En 2013, l'AJBM a pour mandat, en matière d'affaires publiques, de se positionner comme un intervenant clé et un vulgarisateur des affaires publiques à connotation juridique. Son Comité Affaires publiques est responsable de rechercher, d'élaborer et de mettre en forme les positions qu'elle défend.

1998 à aujourd'hui

Avant 1998, soit avant l'adhésion universelle des membres, l'AJBM ne comptait dans ses rangs qu'une partie de l'ensemble des jeunes avocats de Montréal. Conséquemment, lorsqu'elle prenait position au nom du « Jeune Barreau de Montréal », le poids et la portée de ses interventions en étaient atténués.

Il n'en est plus, car depuis quinze ans maintenant, l'AJBM parle d'une seule voix et se positionne ainsi en toute crédibilité. De l'avis de plusieurs anciens, elle gagne à être connue et à agir suivant son libre arbitre.

En 2013, savez-vous comment réagit l'AJBM à l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à l'étude prochaine d'un projet de Charte des valeurs québécoises?

À titre d'exemple concret, voici, ci-après, comment l'AJBM prend position.

2013, un projet de Charte des valeurs québécoises¹

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« AJBM ») s'inquiète de l'annonce effectuée le mardi 10 septembre 2013 par le gouvernement du Québec concernant l'étude prochaine d'un projet de Charte des valeurs québécoises, laquelle pourrait porter atteinte aux droits constitutionnellement garantis des citoyens québécois.

« Nous nous préoccupons des conséquences de ce projet sur le plan juridique, mais aussi des impacts sur le plan social que celui-ci pourrait avoir dans la forme présentée à ce stade-ci »,

a fait savoir la présidente de l'AJBM, M^e Andréanne Malacket.

L'AJBM est préoccupée par l'intention formulée par le ministre des Institutions démocratiques d'interdire le port de signes religieux chez les employés de la fonction publique québécoise. « Il faut faire preuve de prudence dans l'élaboration de telles règles. Si elles devaient être adoptées, elles pourraient avoir pour effet de créer une forme de discrimination, une distinction entre les citoyens, alors que la liberté de religion est un droit reconnu par nos tribunaux et fortement implanté

dans notre système judiciaire », ajoute la présidente de l'AJBM.

En ce sens, l'AJBM rappelle que bien que l'atteinte à un droit constitutionnel puisse parfois être justifiée dans une société libre et démocratique, il faut faire la preuve de l'objectif de la règle, du lien rationnel entre cet objectif et le moyen utilisé pour l'atteindre, du caractère minimal et de la proportionnalité de l'atteinte. À défaut de satisfaire à ces exigences, la loi envisagée par le ministre risque d'être déclarée inconstitutionnelle si elle est contestée devant les tribunaux.

L'AJBM demande donc au gouvernement du Québec de préciser les mesures qu'il propose afin de réduire, le cas échéant, l'atteinte aux droits fondamentaux des personnes visées à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre son objectif.

L'AJBM souhaite également que le gouvernement énonce de façon claire les fondements sur lesquels reposerait l'adoption d'un tel projet de loi, dans la société libre et démocratique québécoise actuelle.

1. *Charte des valeurs québécoises : le fardeau de la preuve repose sur le gouvernement*, Communiqué de presse, Montréal, 13 septembre 2013.



L'AJBM, une histoire de cœur !

« L'AJBM est une belle organisation qui a très bien fleuri. Pour y travailler, il faut être passionné, voir tout le potentiel qu'offre cette Association et y croire. »

M^e Caroline Scherer, ancienne Directrice générale de l'AJBM

« J'ai choisi d'appliquer pour le poste premièrement parce que j'avais véritablement à cœur l'AJBM. »

M^e Catherine Ouimet, Directrice générale de l'AJBM



Emile Langevin

journaliste

En 115 ans, le nombre de membres de l'AJBM est passé de 18 à environ 4 500 membres! En plus de démontrer la santé de la profession d'avocat dans la métropole, ce nombre impressionnant de membres rajoute à la crédibilité de l'AJBM lorsque celle-ci prend position sur les sujets chauds de l'actualité juridique et politique de la province. Cependant, gérer les activités d'une des plus grandes organisations de jeunes avocats en Amérique du Nord n'est pas de tout repos!



M^e Caroline Scherer

C'est en 2002 que l'AJBM s'est dotée, de façon permanente, d'une Direction générale. M^e Caroline Scherer, a été la première Directrice générale de l'AJBM. Son objectif : augmenter la notoriété de l'AJBM autant dans la communauté juridique que dans celle des affaires montréalaises pour ainsi favoriser le développement d'un réseau de contacts pour les jeunes avocats. L'AJBM avait à cœur l'accessibilité à la justice et, à ce titre, offrait plusieurs programmes *pro bono* à la population qui

étaient, à l'époque, méconnus de celle-ci. Afin de les faire connaître, il fallait que l'AJBM soit reconnue publiquement et dans la communauté juridique. Le Conseil d'administration et la Direction générale de l'AJBM ont stratégiquement misé sur l'augmentation de la visibilité du Comité Affaires publiques et du Comité Recherche et législation. Ces comités donnaient une voix importante à l'AJBM dans la communauté juridique et à l'Assemblée nationale et lui permettait, par le fait même, de parler de l'accessibilité à la justice et de ses programmes *pro bono*.

En engageant du personnel pour soutenir le développement de l'AJBM, le Conseil d'administration et M^e Scherer souhaitaient ainsi permettre aux administrateurs de déléguer certaines de leurs responsabilités au Secrétariat permanent pour qu'ils se consacrent davantage à leur rôle d'administrateur.

À son arrivée, en janvier 2009, M^e Catherine Ouimet continua sur cette lancée. Ayant travaillé à temps partiel à l'Association avec M^e Scherer, durant ses études en droit, M^e Ouimet semblait être la candidate idéale pour continuer le travail de professionnalisation déjà entamé afin d'accentuer la position de l'AJBM dans la communauté juridique québécoise.

M^e Ouimet et l'ensemble des employés de la Direction générale assurent une continuité dans une organisation qui change de Conseil d'administration tous les ans. C'est ainsi que M^e Ouimet peut s'assurer que l'AJBM est toujours sur la « bonne voie » et ne dévie pas de sa mission principale ou de ses objectifs à long terme.



Direction générale de l'AJBM

M^e Ouimet est également responsable du développement et du maintien des relations avec les partenaires et collaborateurs de l'AJBM. Par ailleurs, elle gère le budget et contrôle le flux de trésorerie. Pour une Association qui met de l'avant des centaines de projets par année, cette tâche est extrêmement importante : chaque dollar a une utilité particulière qui doit être respectée.

Aujourd'hui, la Direction générale de l'AJBM a la chance de compter sur cinq employées dévouées. Avec elles, il est certain que vous pouvez nous croire quand nous affirmons que l'AJBM leur tient vraiment à cœur!

Emile Langevin



journaliste

Jeune depuis 1898!

« L'Association du Jeune Barreau de Montréal a duré parce qu'elle est restée aux mains des jeunes. C'est à ceux-ci à se diriger eux-mêmes forts de cette force qu'est la jeunesse. »

Pierre Beullac, premier président de l'AJBM.

Un fait fascinant de la création de l'AJBM, c'est que celle-ci fut le fruit du travail et des efforts de 18 avocats ayant, pour la plupart, moins de cinq années d'expérience. Notre Association a donc été créée par de jeunes avocats enthousiastes ayant comme but premier d'aider leurs jeunes collègues à s'améliorer, à grandir et à s'épanouir dans l'exercice de leur profession.

Cet esprit de camaraderie qui s'animaient entre les membres fondateurs s'est vu cristallisé à jamais lors de l'adoption de la constitution, un mois seulement après avoir pris la décision de mettre en marche leur projet de création d'une association :

- (a) Resserrer les liens de confraternité des jeunes avocats de Montréal.
- (b) Leur faciliter les moyens de s'instruire sur des sujets qui intéressent leur profession.
- (c) Promouvoir, par l'action commune, les intérêts du barreau et plus spécifiquement ceux du jeune barreau.
- (d) Établir et maintenir des relations fraternelles avec les associations semblables du dehors.

Après 115 ans, les objectifs de l'AJBM sont encore d'actualité. En fait, si une telle association était créée aujourd'hui, il y a fort à parier que les objets de sa constitution seraient similaires à quelques mots près.

Mais alors qui étaient donc ces 18 membres fondateurs? Ces avocats étaient M^{es} Pierre Beullac, Victor E. Mitchell, Percy C. Ryan, Louis J. Loranger, A. R. Hall, E. A. Primeau, Robert Taschereau, J. O. Fournier, L. J. S. Morin, Casimir Dessaulles, N.-K. Laflamme, Paul St-Germain, L. A. Rivet, F. J. Laverty, Alphonse Décary, Wm E. Mount, Alfred MacKay et E. Fabre-Surveyer.



L'honorable Édouard Fabre-Surveyer

Il y a de fortes chances que vous reconnaissiez plusieurs de ces noms. Preuve ultime que les membres fondateurs faisaient partie de l'élite de la profession, ces derniers ont brillé dans leurs carrières respectives, autant au prétoire que dans la magistrature. Être un membre d'une Association fondée par autant de juristes d'exception constitue une source de fierté pour les membres actuels et passés de l'AJBM.

En 2013, l'AJBM est devenue un acteur de changement important et incontournable sur la scène juridique montréalaise, mais elle n'a pas oublié son passé et le souhait de ses membres fondateurs d'aider, avant tout, les jeunes avocats dans l'apprentissage de leur profession. Un apprentissage qui, comme on le sait tous, peut être fort ardu. Et pour cela, je rajoute ma voix à celle de milliers d'autres jeunes confrères et consœurs afin de les remercier.

Un avantage exclusif aux juristes canadiens, étudiants en droit et employés des cabinets juridiques.
PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !

JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊMES
1 877 314-6274

AABC
 SERVICES D'ASSURANCES

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
 YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation paramétré par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurance certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, ni il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.

L'AJBM et l'aide juridique

Dès sa fondation en 1898, l'Association du Jeune Barreau de Montréal se donne comme mandat, outre la représentation de ses membres, d'améliorer, par l'entremise d'actions concrètes, l'accessibilité à la justice. La promotion de l'accès à des services juridiques de qualité pour les moins nantis a donc toujours été au cœur des préoccupations de l'AJBM.



Maude Grenier

journaliste
administratrice Comité
Affaires publiques

En 1956, sous la présidence de M^e Jérôme Choquette, l'AJBM crée le premier bureau d'assistance juridique gratuite à Montréal. À l'aide de nombreux avocats bénévoles, l'AJBM souhaite ainsi offrir aux personnes à faible revenu une ressource juridique gratuite leur permettant de connaître leurs droits et, surtout, de les défendre. L'initiative de l'AJBM fait ravage et de nombreux citoyens ont recours, pendant plusieurs années, aux services fournis par le bureau.

Fort de ce succès, au cours des années 70, M^e Jérôme Choquette, alors devenu ministre de la Justice, nationalise le bureau instauré par l'AJBM de manière à en faire un système venant en aide à l'ensemble de la population québécoise bénéficiant d'un faible revenu. En 1972, la première Loi sur l'aide juridique est adoptée par le Parlement du Québec : le système d'aide juridique québécois était né. Le ministre Choquette déclarait alors :

« Après tout, en 1972, tout Québécois qui est dans une situation économique déplorable a droit à l'aide sociale et tout Québécois a le droit de consulter un médecin et d'être traité à l'hôpital sans désastre financier. N'avons-nous pas le même devoir fondamental de voir à ce que, sur le plan juridique, ceux qui ont un urgent besoin de défense dans le système juridique et l'appareil judiciaire complexe que nous connaissons se voient reconnaître le droit à la consultation et à l'assistance alors que leur situation financière ne leur permet pas de jouir de la plénitude de leurs droits comme êtres humains? »¹

Depuis sa création, le système d'aide juridique québécois a contribué à la défense et à la reconnaissance des droits de dizaines de milliers de Québécois. « Réformé » en 1996, le système d'aide juridique québécois connaît aujourd'hui certaines difficultés rapportées par de nombreux membres de l'AJBM, notamment en matière d'admissibilité aux services juridiques gratuits pour les citoyens de même qu'à l'égard du système administratif avec lequel les avocats œuvrant dans ce milieu doivent composer.

Dans ce contexte et à titre de précurseur du système d'aide juridique québécois, l'AJBM a mis sur pied, au cours du mois d'août 2012, un comité de réflexion sur le système d'aide juridique québécois (« Comité »). Ce Comité a pour mandat d'étudier les problèmes rapportés par les membres de l'AJBM et par divers intervenants œuvrant dans le milieu de l'aide juridique et de formuler des recommandations quant aux éléments pouvant faire l'objet de modifications ou encore d'améliorations, et ce, tant sur le plan administratif que financier. Un premier rapport intérimaire sera soumis au ministre de la Justice québécois au cours du mois de septembre 2013. Les travaux du Comité ne sont cependant qu'à leurs débuts. À cet effet, nous invitons tous les membres de l'AJBM intéressés à en faire partie à communiquer avec le Comité Affaires publiques de l'AJBM.

1. Ministre Jérôme Choquette, *Journal des débats de l'Assemblée nationale - Commission parlementaire*, 29^e législature, 3^e session, projet de loi 10, vendredi le 7 juillet 1972, p. 2082.

JEUNES AVOCAT(E)S; PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!

Des produits exclusifs pour
les membres de l'AJBM.

M | **médicassurance**

Assurance invalidité et frais généraux d'entreprise

- Réduction viagère de 25% sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.
- Dispense du paiement des primes pendant 5 mois – exclusif aux avocats en 1^{ère} année de pratique.

Programme d'assurance groupe associatif

- Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
- Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage, soins dentaires et vie.

Pour en savoir davantage sur ces produits ou
obtenir votre soumission, communiquez avec nous au :
514.871.1181 - 1.877.371.1181 - info@medicassurance.ca



Investissez selon vos valeurs



Coopérer pour créer l'avenir

Depuis quelques décennies, on parle de plus en plus d'investissement socialement responsable (ISR). Il s'agit en fait d'un placement effectué en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans négliger pour autant le potentiel de rendement.

ISR : de quoi s'agit-il ?

L'investissement socialement responsable existe sous plusieurs formes :

- L'exclusion qui consiste à écarter les titres d'entreprises actives dans des domaines comme le nucléaire, le tabac ou l'armement
- La sélection de titres fondée sur une analyse minutieuse des pratiques des sociétés sur les trois plans ESG
- L'actionnariat engagé qui se résume à utiliser le pouvoir de l'actionnaire et son droit de vote pour générer ou accélérer de l'intérieur le changement souhaité
- Le placement thématique dans des activités favorables à l'environnement et à la collectivité, comme les énergies propres et l'économie solidaire

Qui s'intéresse à ce type de placement ?

L'ISR n'est pas réservé à une élite. Il s'adresse à tout épargnant conscient de la portée de ses investissements sur l'environnement et la communauté. Il intéresse particulièrement celles

et ceux qui souhaitent encourager des entreprises responsables ou ouvertes à améliorer leurs pratiques d'affaires.

Et le rendement ?

Bien sûr, les rendements passés ne sont nullement indicatifs des rendements futurs. Cependant, l'ISR repose sur le postulat voulant qu'une entreprise qui se soucie non seulement des risques financiers, mais aussi des enjeux ESG, est mieux préparée pour faire face aux défis du monde moderne et de l'économie mondiale. À long terme, une entreprise qui agit en citoyen responsable finit par séduire nombre d'investisseurs.

Les institutions financières ont élaboré des produits d'ISR accessibles et abordables, comme des fonds de placement et des portefeuilles tout en un, assurant ainsi une bonne diversification d'actifs. La plupart sont admissibles au REER et aux autres régimes enregistrés. Pour en savoir plus, parlez-en à votre conseiller en placement qui vous aidera à trouver les produits dont les orientations correspondent à vos valeurs.

UNE OFFRE AVANTAGEUSE POUR SIMON



Patry CONVAINCANT

**PROFITEZ D'AVANTAGES ADAPTÉS
À VOTRE RÉALITÉ, INCLUANT :**

- Un forfait avec transactions illimitées pour 7,95 \$ par mois
- Des rabais et des taux bonifiés sur plusieurs produits d'épargne et de financement
- Une gamme complète de solutions financières pour votre cabinet
- Plusieurs autres avantages

desjardins.com/ajbm



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL



Coopérer pour créer l'avenir

L'OFFRE DISTINCTION POUR LES AVOCATS



Détails et conditions sur desjardins.com/ajbm.

Retenez bien votre souffle!

Dans quelques semaines, l'AJBM soufflera 115 bougies pour célébrer son anniversaire. Il en faudra du souffle pour éteindre toutes ces bougies! Pour cette occasion, nous avons demandé à plusieurs autres associations de jeunes barreaux ainsi qu'à nos membres de nous confier les vœux qu'ils aimeraient transmettre à l'AJBM.

"What an amazing time to be celebrating 115 year anniversary. Congratulation to many years of great service to the Young Bar Association of Montreal. We wish many more years of success, friendship, and service."

(Mario Sullivan, ABA Young Lawyers Division Chair)

« La Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg souhaite un joyeux anniversaire et longue vie à l'AJBM. En espérant que nos liens perdurent de nombreuses années. »

(Stéphanie Starowicz, Membre du Comité du Jeune Barreau de Luxembourg)

« À l'occasion de ce 115^e anniversaire, la Conférence du Jeune Barreau de Mons... (en Belgique) (représentée pour la première fois ici à Montréal, il paraîtrait, et avec grande fierté), présente ses meilleurs vœux à l'AJBM et souhaite encore une très longue et belle vie. »

(Joyce Herrent, Past présidente de la Conférence du Jeune Barreau de Mons)

« La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles souhaite longue vie à l'AJBM avec laquelle elle a pu tisser et maintenir des liens privilégiés depuis de nombreuses années. »

(Muriel Bialek, présidente du Jeune Barreau de Bruxelles)

« Toulouse et ses secrétaires souhaitent à l'Association du Jeune Barreau de Montréal, une longue vie et de maintenir avec le barreau de Toulouse, des liens étreints et effectifs et une collaboration fructueuse – Que notre amitié dure! »

(Meher Attié, 1^{er} secrétaire du Barreau de Toulouse)

« L'Union des Jeunes Avocats de Paris souhaite un heureux anniversaire à l'AJBM, espérant que nos liens perdurent de nombreuses années! Longue vie à l'AJBM! »

(Amicalement, Emmanuelle Clement, vice-présidente de l'Union des Jeunes Avocats de Paris)

« Le Jeune Barreau vaudois est fier et honoré des liens privilégiés qu'il a pu tisser avec l'AJBM... à qui il souhaite longue vie! »

(Avec toute notre amitié, pour le Jeune Barreau vaudois, Raphaël Brochellaz, vice-président)

« 115 belles années sous un même nom, 115 belles années sous une appellation contrôlée assemblée de plusieurs cépages. Vive l'AJBM!!! Vive l'Ancienneté de la Jeunesse et ses Bénéfices Magistraux!!! »

(Mes Judith-Renée J. Léon et Patrick Zakaria, membres de l'AJBM)

« Je souhaite à l'AJBM qu'elle continue de promouvoir l'accès à la justice et à promouvoir l'intérêt de ses membres pour les 115 prochaines années. »

(Marie-Catherine Girouard, membre de l'AJBM)

« AJBM, vos événements, on adore! »

(Mylène, membre de l'AJBM)

« Nous souhaitons que l'AJBM contribue aux bonheurs de ses membres! »

(Martin Thibault et Christine Aubé-Gagnon, membres de l'AJBM)

« Je souhaite que l'AJBM apporte autant aux futures consoeurs/confrères qu'elle m'a apporté. Cocktails, belles soirées c'est certain, mais surtout (et le plus important), des excellent amis. »

(Émile Langevin, membre de l'AJBM)



QUE SOQUIJ
SOIT AVEC
TOI

Jeune juriste, joins-toi aux milliers d'utilisateurs satisfaits de nos produits à valeur ajoutée. Si tu es stagiaire ou membre de l'une des associations du Jeune Barreau du Québec et que tu pratiques ta profession seul ou dans un cabinet de moins de six employés, dont un maximum de quatre professionnels du droit, nous te proposons un programme de trois ans qui te permettra de parfaire ton expertise juridique grâce à l'utilisation de nos banques de données, à l'accès à nos Collections et à la réception électronique périodique de nos Express.

Parce que nous reconnaissons ton statut de jeune juriste dans un contexte professionnel particulier, nous voulons te faire bénéficier du programme «SOQUIJ dès aujourd'hui» et d'un tarif spécialement mis en place pour toi afin de te faciliter l'accès aux indispensables outils dont tu as besoin pour rapidement et efficacement aider tes collaborateurs, tes clients et ta carrière.

Avec nous, arme-toi, dès aujourd'hui, de l'intelligence juridique la plus recherchée.

*SOQUIJ Intelligence juridique

Inscris-toi
à notre grand concours

«QUE SOQUIJ SOIT AVEC TOI»

et cours la chance de gagner une somme de 1 000 \$ que tu pourras appliquer à ta cotisation, à l'achat d'une toge ou à une inscription à une formation.

Information sur le programme et le concours :
soquij.qc.ca/desaujourd'hui

Retour sur la rentrée judiciaire

Chaque année, la Rentrée judiciaire des tribunaux de Montréal est une occasion spéciale pour l'AJBM de rayonner et de faire de nouvelles rencontres. Cette année, c'est en compagnie de jeunes avocats provenant de la Belgique, de la Suisse, des États-Unis, de la France et du Luxembourg que ce sont déroulées les différentes activités de la semaine. Le 11 septembre dernier ont eu lieu les concours oratoires, suivis du traditionnel Cocktail de la Présidente, le tout sous le thème spécial du 115^e anniversaire de l'AJBM. C'est plus tard dans la soirée, lors du Cocktail de la Présidente tenu à la Cour d'appel, que les noms des gagnants furent dévoilés. Ce sont deux Québécois, M^e Alexandre Gilbert Vanasse et M^e Renaud Laliberté, qui ont brillé par leurs performances en remportant le premier prix des concours francophones et anglophones respectivement. M^e Alexandre Gilbert Vanasse du Jeune Barreau de Québec a remporté la première place au concours francophone à la suite de son allocution ayant pour sujet : « Y a-t-il moins de différences que nous aurions tendance à le penser entre l'avocat québécois moderne et son ancêtre coureur des bois? » (oui). Quant à M^e Renaud Laliberté, également du Jeune Barreau de Québec, il a remporté la première place au concours anglophone en répondant à la question : "Dating a fellow lawyer, yes or no?" (yes). Cette année, et une fois de plus, la semaine de la Rentrée judiciaire a permis à l'AJBM de renforcer des liens déjà établis depuis plusieurs années avec différents jeunes barreaux internationaux. Cela permet également à l'AJBM de rayonner de manière exceptionnelle dans toute la francophonie et l'Amérique du Nord, toujours au profit de ses membres.



Cocktail estival de l'AJBM

Alors que l'automne se faisait sentir, plusieurs se sont déplacés, le 29 août dernier, afin de profiter des derniers airs d'été dans une ambiance agréable et décontractée lors du Cocktail estival de l'AJBM. Grâce aux généreuses contributions de la Scena, tous ont pu siroter quelques bières ou cocktails en conversant plaisamment entre collègues et amis. En cette veille de la rentrée judiciaire, cet événement a permis à plusieurs de se retrouver et de discuter, et ce, tout en profitant de la superbe vue qu'offre la Scena sur le Vieux-Port et le centre-ville de Montréal. Nous avons d'ailleurs été heureux de constater l'enthousiasme que ce 6@8 a pu susciter, lequel s'est traduit par la présence de plusieurs d'entre vous à ce rendez-vous annuel. Même Mélanie Joly, candidate à la mairie de Montréal, était de la partie!

Nous désirons également remercier notre commanditaire ZSA, lequel nous a permis non seulement de tenir cet événement, mais également de nous sucrer le bec!

Pour ceux et celles qui n'ont malheureusement pas eu la chance d'y être, restez à l'affût des prochaines activités organisées par l'AJBM en consultant le site Internet, ainsi que les infolettres!

Merci encore à tous et à toutes d'être venus et au plaisir de vous voir au prochain rendez-vous de l'AJBM!



Portrait d'un avocat : d'hier à aujourd'hui

L'AJBM fête son 115^e anniversaire cette année. Bien qu'un travail important ait été fait pour retracer les moments clés de son histoire, nous avons peu de documents qui nous permettent de déterminer avec certitude qu'elle était le quotidien d'un avocat montréalais au début du 20^e siècle et d'en faire un comparatif réaliste avec la pratique telle que nous la connaissons. Par contre, rien ne nous empêche de nous servir de notre imagination...



Julie Boutiller



Catherine Jalette

journalistes

1913

Montréal, le 2 octobre 1913

Mon cher ami,

J'espère que cette lettre saura vous trouver. Voilà bien longtemps que j'ai eu la chance de vous donner des nouvelles. Mon épouse et nos trois enfants, quoique turbulents (ce qui est normal pour des enfants de leur âge), se portent bien.

Je m'inquiète toutefois pour eux. Le monde semble à l'ore de grands chamboulements. Les femmes, menées à dos de cheval par Inez Milholland, manifestent à Washington afin d'obtenir le droit de vote. Il s'agit d'un premier pas. Un jour, nos filles pourront peut-être être avocates.

Il ne s'agit toutefois pas de ce qui m'inquiète le plus. L'Allemagne prendrait, selon lord Winston Churchill, une expansion inquiétante et notre premier ministre, Robert Borden, après avoir décidé de diminuer le budget de la marine, tente maintenant de passer une loi afin de verser une somme de 35 millions \$ à la Grande-Bretagne afin de lui permettre de construire trois « super dreadnoughts ». Le Sénat canadien a bloqué cette loi, mais face aux développements en Europe, la question de la défense navale de notre pays semble loin d'être réglée.

Sur une autre note, j'espère que vous pourrez venir nous visiter avant les premières neiges. Mon épouse pourra vous mijoter l'un de ses fabuleux petits plats. Nous vous servirions également un bon verre de cognac. Il faut en profiter, car qui sait pendant combien de temps encore nous échapperons à la prohibition.

Au plaisir de vous voir.

2013

Bonjour à tous!

Oui, je sais! Je n'ai pas écrit sur mon blogue depuis un moment, mais j'ai passé le dernier mois en Asie avec mon copain. Les paysages étaient à couper le souffle. Et que dire de la nourriture! Un régal! Mon copain trouvait que ça faisait changement de mes soupers ratés. Avec mon horaire chargé, je n'ai pas malheureusement pas le temps de cuisiner et, donc, le temps de tester de nouvelles recettes.

Qu'est-ce que vous avez pensé de la tragédie survenue à Lac Mégantic? Est-ce que c'est moi qui suis incapable de faire preuve d'objectivité ou est-ce que depuis le début du 21^e siècle nous ne cessons d'être témoins de catastrophes? Les attentats du 11 septembre, Katrina, les tsunamis en Asie et, que dire de la Syrie? On a beau savoir twitter, bloguer et facebooker, il semble qu'on ait sauté l'étape d'apprendre à se parler.

Sur une note plus enjouée, c'est la rentrée! Tout le monde revient de vacances et, soudainement, je croule sous les courriels me demandant quelles sont mes disponibilités pour des interrogatoires. Il est temps d'enclencher la vitesse grand V jusqu'à Noël! Heureusement, j'ai un conjoint très compréhensif qui ne me reproche pas constamment de rentrer tard à la maison. Vive l'égalité des sexes!

Finalement, pour mes confrères et consœurs en assurance, avez-vous vu la décision *Blanchette (Succession de) c. Tour Med assurances voyage Travel Insurance*, 2013 QCCS 3690? La Cour supérieure devait décider si un assureur était justifié dans sa décision d'annuler la police d'assurance voyage d'un assuré de 86 ans qui, en souscrivant une assurance voyage, avait confirmé être en pleine forme, et ce, malgré certaines observations faites par son médecin traitant. Bien que l'assuré ait répondu au meilleur de sa connaissance, la Cour a conclu que l'assureur était justifié d'invoquer la nullité. Morale de cette histoire, en assurance « trop, c'est juste assez ».

Novembre 2013

6 - mercredi

12 h 15

DÎNER-CONFÉRENCE – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Problèmes pratiques en matière d'éthique

Conférenciers : M^e Sylvain Lussier, Osler, Hoskin & Harcourt et M^e Suzanne Pringle, M^e Suzanne H. Pringle, avocats
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal | 100, rue Notre-Dame Est

13 - mercredi

18 h à 19 h 30

FORMATION PRO BONO

Comment incorporer le travail pro bono dans sa pratique

Conférencier : M^e Alexander De Zordo, Borden Ladner Gervais, président du Conseil d'administration de Pro Bono Québec
Lieu : Maison du Barreau | 445, boul. Saint-Laurent

21 - jeudi

18 h

GALA AJBM « LES LEADERS DE DEMAIN » 7^e ÉDITION

Lieu : Ruelle des fortifications de l'Hôtel Intercontinental | 360, rue Saint-Antoine Ouest

27 - mercredi

12 h 15

DÎNER-CONFÉRENCE

Querulence et l'abus du droit d'ester en justice

Conférencier : L'honorable Yves-Marie Morissette, juge à la Cour d'appel du Québec
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal | 100, rue Notre-Dame Est

Décembre 2013

4 - mercredi

12 h 15

DÎNER-CONFÉRENCE

Le nouveau portail de SOQUIJ

Conférencier : à venir
Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal | 100, rue Notre-Dame Est

DES MILLIERS

D'UTILISATEURS

L'ONT DÉJÀ ADOPTÉ

ET VOUS ?

JuriBistro^{MD}
UNIK



WWW.CAIJ.QC.CA

**LÉGISLATION, JURISPRUDENCE, DOCTRINE
EN UN SEUL CLIC**



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE